



SOLIDARITÉ
RURALE
DU QUÉBEC

CAPA - 003M
C.P. - P.L. 97
Abattoirs de proximité et
produits alimentaires

85, rue Notre-Dame
Bureau 204
Nicolet (Québec) J3T 1V8

Tél. : (819) 293-6825
Télec. : (819) 293-4181

srq@solidarite-rurale.qc.ca
www.solidarite-rurale.qc.ca

Commentaires sur le projet de Loi 97, Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité et modifiant la Loi sur les produits alimentaires

M. le président, mesdames et messieurs les membres de la commission,

Je suis accompagnée pour cette présentation de M. Cherkaoui Ferdous, secrétaire général de SRQ.

Je tiens à remercier la Commission de l'invitation qu'elle nous a adressé afin de présenter nos commentaires sur le projet de Loi 97 portant sur la Régularisation et le développement d'abattoirs de proximité.

À la lumière de ce climat d'élection qui nous entoure, vous permettez que notre attention soit dirigée davantage sur les objectifs et les principes que poursuit le projet de loi plutôt que sur les modalités techniques et les dispositions particulières du dit-projet, sachant que d'autres instances ont commenté ces aspects avec plus de précision é

D'entrée de jeu, je tiens à rappeler que SRQ est d'abord une coalition, qui regroupe autant les grands organismes nationaux que des particuliers et des organisations locales, et qui dédie son action depuis 17 ans à la revitalisation des milieux ruraux.

À cet égard, l'agriculture constitue un pilier essentiel de l'économie rurale. Et pour jouer pleinement son rôle dans l'occupation des territoires, cette activité devra s'adapter plus que jamais aux défis de ce nouveau siècle .

Les observations faites par SRQ depuis plusieurs années nous amènent à nous préoccuper de l'érosion de la contribution de l'agriculture à l'économie rurale. Les politiques et les programmes n'ont ni empêché ni même ralenti la concentration de la production dans quelques régions. À ce constat s'ajoute que nous avons vu aussi la transformation, la valeur ajoutée et les emplois qui y sont associés quitter les régions rurales pour se concentrer dans le bassin de la métropole à hauteur de 80%.

C'est donc dire que le dossier des abattoirs qui fait l'objet de l'examen de la Commission interpelle globalement la capacité de créer de la valeur ajoutée dans nos territoires et donc impose aussi de repenser le modèle agricole et agroalimentaire dans son ensemble.

SRQ s'attend ainsi à des mesures et surtout à une politique cohérente, d'ensemble, en mesure d'encourager la transformation locale, et l'ancrage de

la valeur ajoutée partout sur les territoires. Car s'il y a une activité, un secteur en mesure d'assurer une meilleure distribution des retombées, une réelle occupation de tous les territoires, c'est bien l'agriculture et tout le secteur agroalimentaire.

Cela ne peut survenir sans un cadre, une vision et une politique qui considèrent le développement du territoire non pas comme un effet d'entraînement automatique, mais comme une préoccupation qui influence dès le départ la façon de voir et de concevoir le développement de quelque secteur que ce soit. Sans cette vision, on risque de déboucher dans un cul de sac très prévisible, puisqu'il est déjà connu : un développement qui creuse les disparités, qui délaisse de vastes régions pour se concentrer dans des régions à proximité des marchés urbains, qui pose de nouveaux défis à l'environnement, à l'occupation et à la dynamisation des territoires.

Nous croyons donc à un ensemble de mesures pour favoriser la transformation locale. Et le projet de loi à l'étude s'inscrit positivement dans cette approche. Nous affirmons que c'est là un très bon début, mais nous estimons aussi qu'il faudra faire plus. Il faut à ce chapitre tirer les enseignements, durement acquis, de la crise de la listériose traversée dernièrement.

D'abord, il faut se donner les moyens pour que les intentions énoncées dans ce projet de loi puissent se traduire par des effets tangibles. Et j'entends par là des moyens accrus pour l'inspection évidemment, mais aussi la formation qui amène les promoteurs à améliorer continuellement leur procédé, à intégrer l'innocuité et être à l'affût des nouvelles adaptations.

On le sait, le nombre d'abattoirs est en forte baisse depuis des années. Nous espérons que le MAPAQ joigne à ces changements législatifs des moyens pour favoriser leur maintien, mais aussi leur développement. Il s'agit là non seulement d'un appui à un secteur, mais aussi d'une approche qui favorise d'une part la diversification des productions animales, qui trouveront ainsi un débouché différent et d'autre part les circuits courts de mise en marché qui répondent à une demande croissante et aux attentes des consommateurs.

Je prends encore l'exemple des fromages artisanaux qui ont connu un essor extraordinaire, qui ont permis un rayonnement de nos terroirs et de nos territoires et qui assurent une solide réputation à l'ensemble de notre panier d'épicerie, même au delà de nos frontières.

Cet essor peut se faire aussi au-delà des fromages, dans les charcuteries et la transformation des viandes. Il existe des savoirs traditionnels, qu'on pourra revisiter pour trouver des niches de développement, comme il y a une mine de savoirs nouveaux avec les citoyens venus de nombreux pays avec une riche culture culinaire. C'est vous dire qu'il ne faut négliger aucune de ces

niches et qu'on a besoin de les exploiter à leur plein potentiel pour développer nos territoires.

En somme, nous sommes venus vous dire que les changements prévus à ce projet de loi sont très positifs et recueillent déjà l'assentiment nécessaire pour qu'une élection ne vienne pas les enterrer ou les retarder pour longtemps.

Mais nous tenons aussi à dire que la suite logique de ces premiers changements législatifs sera une véritable politique agricole et agroalimentaire. Une politique qui favorisera la transformation locale et les circuits courts et qui les considèrera à leur pleine mesure

Une politique qui s'appuiera sur le travail monumental, rigoureux et historique, celui de la Commission Pronovost, qui nous appelle à un véritable sursaut pour que notre agriculture soit réellement plurielle, dans notre réalité nordique, face à des marchés porteurs et de attentes croissantes de nos concitoyens pour l'environnement et la santé. Nous avons le devoir de nous inspirer de ce travail, car il nous a fait avancer même sur des questions litigieuses, il nous a permis de poser un regard critique et rigoureux qui nous renvoie collectivement et chacun à nos responsabilités.

Nous profitons aussi de l'occasion pour dire combien les changements qui nous attendent en agriculture, comme d'ailleurs en forêt et dans bien des secteurs de l'économie rurale sont cruciaux. Au delà des divergences politiques, c'est une vision, un positionnement et des changements dans la solidarité et dans la confiance dont les ruraux ont besoin. Nous appuyons les premiers gestes posés par le Ministre qui vont dans ce sens. Et notre Coalition est en attente des suites.

Nous croyons qu'un contrat social nous attend, un contrat par lequel notre agriculture assure une souveraineté alimentaire à sa population, un revenu équitable à ses agriculteurs et une occupation durable à ses territoires. La mission du ministère doit être centrée pleinement sur ce contrat. Et nous croyons que ce contrat social est requis rapidement, à un moment de crise d'une ampleur mondiale, qu'elle soit alimentaire, économique ou environnementale, une crise qui nous enseigne que les géants de ce monde ont des pieds d'argile, une crise qui nous enseigne que la destinée de nos territoires sera assurée de plus en plus par notre capacité à composer avec des organisations plus locales, de plus petites tailles, mais qui sauront répondre aux besoins des consommateurs du XXI^e siècle.

Merci de votre attention.